COMMUNE

de

LES PORTES-EN-RE (CHARENTE-MARITIME)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille vingt le 20 novembre à 15 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni <u>en session publique ordinaire</u>, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POCHON**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15 Nombre de Présents :.... 13 Nombre de Votants :.... 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 novembre 2020

<u>PRESENTS</u>: Mrs. Alain **POCHON**, Patrick **BOURAINE**, Philippe **MARRONNIER**, Michel **OGER**, Mme Elisabeth **REGRENY**, Mrs. Serge **MASSÉ**, Hervé **ROCHETEAU**, Mmes Marion **PEAN-DORRANI**, Isabelle **GAUQUELIN-CAMPION**, Laura LANCHON-SEEGER, M. Xavier de BOISSARD, Mme Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Marc **RAYTON**.

<u>ABSENTS / EXCUSES</u>: M. Jean-Luc CHENE et Mme Pascale LAGARDE qui ont respectivement donné procuration à M. Philippe MARRONNIER et M. Hervé ROCHETEAU.

Secrétaire de séance : Mme Marion PEAN-DORRANI.

Au préalable, Monsieur le Maire remercie la présence de Monsieur Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de Monsieur Patrick RAYTON, 1er Vice-Président en charge du littoral, de l'instruction de l'urbanisme, de la planification du PLUi et des grands travaux, ainsi que Madame Florence DURAND, Directrice Générale des services et Monsieur Hung DO CAO, directeur des services techniques.

Monsieur Lionel QUILLET présente sommairement la Communauté de Communes de l'Île de Ré depuis sa création en 1993 en remplacement du SIVOM des déchets et son développement à partir de 2008 avec l'ajout de nouvelles compétences. Il précise que des compétences sont imposées règlementairement et d'autres sont optionnelles : déchets, logements, digues, tourisme, petite enfance, culture, environnement,...

Il présente le fonctionnement du conseil communautaire composé du Président, de 8 vice-présidents et de 19 délégués.

Les services de la CDC constitués de 113 collaborateurs se décomposent en 4 pôles : population, ressource, aménagement du territoire et environnement.

Il dresse le bilan positif des travaux réalisés depuis 2008 pour un montant de 75 000 000 €.

Monsieur Patrick RAYTON énumère les travaux en cours ou à venir : rénovation de la Maison du Fier, protection du littoral avec le PAPI 2, visite des ouvrages, recherche des propriétaires de certains ouvrages, étude des systèmes d'endiguement, gestion des niveaux d'eau avant et après épisodes tempétueux, mise en place d'astreintes et dispositif de gestion de crise, gestion du trait de côte, gestion des milieux aquatiques (marais), réhabilitation de la prise d'eau du Vieux Port (en 2022), réglementation sur les enseignes publicitaires, observatoire de conseillers « Habitat », mise à jour du PLUi, modification du PLUi, mise en place de séminaires en 2021 pour travailler sur la révision du PLUi.

Monsieur Lionel QUILLET relate ce qui a été réalisé sur la commune des Portes-en-Ré depuis 2008 : réparations d'urgence des digues, interventions diverses dans les marais, consolidation du cordon dunaire avec l'ONF, Maison du Fier, mise en place de navettes, développement du sport et de la culture.

Il évoque enfin les travaux de la digue du Fier qui représente un gros chantier avec un début souhaité pour 2023 et une fin en 2025.

Il rappelle que la situation de la commune est complexe avec le PPRN le plus sévère de l'Ile de Ré qui complique les projets.

Il attire enfin l'attention des élus sur la situation du RPI et l'importance du développement de la vie permanente pour le maintien de son ouverture.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il y a beaucoup de choses à faire pour le village qui est vieillissant ainsi que ses équipements.

Monsieur le Maire explique que suite aux observations formulées lors de la réunion de travail préalable à la séance, le compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2020, concernant le débat sur la zone de mouillages a été modifié comme suit :

"En préambule, Monsieur le Maire annonce qu'il convient de délibérer sur la suite à donner à la création d'une zone de mouillage sur le littoral communal.

Une discussion générale s'engage au cours de laquelle notamment, Monsieur Michel OGER insiste sur le nombre de mouillages actuels (540) à conserver car ce nombre répond à la réalité des besoins. Monsieur Xavier de BOISSARD dit pour sa part, que vu le contexte, ce dossier doit avancer rapidement".

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire donne lecture de la copie du courrier adressé par l'AEMA (Association des Etangs et Marais) au Président de la CDC, relatant les difficultés financières rencontrées par cette association et le problème pour la mise en place d'astreintes.

Affaires générales

I – UNIMA – Adhésions et retraits

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne un avis favorable** à l'adhésion de 3 entités et au retrait de 8 autres à l'UNIMA et **charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

II – SDEER 17 – Compte-rendu d'activité 2019

Après avoir pris connaissance de ce compte-rendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** le compte-rendu d'activité du SDEER 17 pour l'année 2019 et tel que présenté.

Arrivée de Madame Elisabeth REGRENY à 17h05.

III – Projets communaux

A – Déplacement du Bureau d'Accueil (Office de Tourisme)

Monsieur le Maire explique la nécessité de déplacer le Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme actuellement situé sur la place des Marais de la Prée. Il serait souhaitable pour le rendre plus attractif, de revoir également ses horaires d'ouverture et de le délocaliser dans le centre du village dans un endroit plus opportun et plus visible.

Il évoque les locaux du restaurant l'Illeau désormais inoccupés, dont une partie pourrait être mise à la disposition de la commune, selon contrat, pour l'hébergement du Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour cette perspective.

B – Site internet de la Commune

Monsieur le Maire évoque la désuétude du site internet actuel de la Commune, pour cela, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de lancer une consultation restreinte pour la mise en place d'un nouveau site Internet, ainsi que l'établissement d'une carte graphique et le graphisme du logo de la commune.

Il précise qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration pour la partie statutaire, et que 3 hébergeurs seront sollicités pour présenter une offre. Le coût serait d'environ 10 000 € avec le logo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour cette perspective.

C – Parking des Châtaigniers

Monsieur le Maire évoque l'affluence des véhicules en période estivale ainsi que la sécurité. Afin de développer le stationnement à proximité du centre, il envisage de créer un nouveau parking sur le terrain en terre appartenant à la commune, situé en face du parking des Châtaigniers et du cabinet médical en respectant les règles en matière d'urbanisme notamment pour la présence de parties herbeuses.

Il précise qu'il ne sera pas possible d'y implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques car la taille des emplacements ne sera pas adaptée, le coût prévisionnel de 42 000 € pour ces travaux sera donc revu à la baisse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour cette perspective.

D - Parking du Cornau

Monsieur le Maire évoque l'affluence et la pratique locale de la circulation à vélo et la nécessité d'implanter des parkings à vélos sur la commune.

Pour ce faire, il conviendrait de prolonger l'actuel parking à vélos sur le parking du Cornau et d'en créer un nouveau sur la grande partie herbeuse.

Il s'agit d'installations démontables qui constitueront un ensemble permettant de garer 156 vélos et limitera la présence des vélos dans le centre du village notamment pendant le marché.

Ces installations seront mises en place par les agents du service technique avant l'été et démontées pour l'hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour cette perspective.

Finances

IV - Convention ANTAI - Forfait post-stationnement - Mise à disposition 2021/2023

Après avoir écouté son rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité **accepte** que la commune souscrive une convention avec l'ANTAI dans le cadre de la mise en œuvre du forfait post-stationnement, tel que présenté ; **approuve** les termes de la convention proposée par l'ANTAI et telle qu'annexée ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

V – Demande de remboursement de frais engagés par la Caisse des Ecoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** ces dépenses ; **accepte** de rembourser les frais ainsi supportés par la caisse des écoles pour les achats détaillés ci-dessus, représentant un montant global de 84.27 €; **charge** Monsieur le Maire ou son représentant du suivi de la présente décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

VI – SDEER 17 – Dossier EP 286-1051 – Remplacement du mât PR 410 – Route de la Patache

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'à l'occasion de la dernière réunion du Conseil Municipal, une discussion s'était engagée concernant la proposition du SDEER pour le remplacement du mât accidenté PR410 sis route de la Patache.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte la réalisation des travaux de remplacement du mât accidenté PR410 – Route de la Patache ;

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis sus-énuméré et prendre toute décision afférente à ces travaux :

Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de 763.09 € TTC correspondant au montant à la charge de la Commune ;

Dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget global de la Commune.

VII - Tarifs communaux 2021

A - Occupation du domaine public communal par les commerçants sédentaires

du 15 mars au 15 novembre	Tarifs
Commerçants déballant sur la voie publique	29,00 € le m²
Terrasses des cafés et restaurants réalisées sur la voie publique	41,00 € le m²
Occupation du domaine public communal lors de concerts en période estivale	2,60 € le m² par représentation
Occupation du domaine public communal pour terrasse éphémère de 18h30 à 22h00 sur la voie public en période estivale	3,00 € le m² par soirée

Approuvé à l'unanimité.

B – Dépôts de matériaux sur la voie publique

	Tarifs
Frais de dossier pour toute demande formulée en Mairie	10,00 €
Les 3 premiers jours	gratuit
Au-delà du 3ème jour :	
inférieur à 10 m ²	6,30 € par jour
supérieur à 10 m²	6,30 € par jour + 1,50 € par m² par jour supplémentaire

Approuvé à l'unanimité.

D - Manèges

	Tarifs
Du 15 juin au 15 septembre Loyer hors électricité Electricité Caution	13,50 € par jour 1,50 € par jour 850,00 €
Autres périodes Loyer hors électricité (abattement 50%) Electricité Caution	6,75 € par jour 1,50 € par jour 850,00 €

Approuvé à l'unanimité.

E – Cirques - Marionnettes

	Tarifs
Marionnettes	
Location	66,50 € par jour
Electricité	1,50 € par jour
Caution nettoyage	150,00 €
Caution	150,00 €
Petits cirques	
Location	82,00 € par jour
Caution nettoyage après la ou les représentations	150,00 €
Caution pour affichage	150,00 €
Cirques 3 à 4 mâts	
Location	336,00 € par jour
Caution nettoyage après la ou les représentations	350,00 €
Caution pour affichage	350,00 €
Cirques en plein-air	
Location	336,00 € par jour
Caution nettoyage après la ou les représentations	350,00 €
Caution pour affichage	350,00 €

Approuvé à l'unanimité.

F – Attractions ludiques

	Tarifs
Attractions ludiques de 1 à 3 jours Electricité Caution nettoyage Caution pour affichage	13,50 € par jour et par module d'activité 1,50 € par jour 350,00 € 350,00 €
Attractions ludiques présentes pendant la période estivale Electricité Caution	Tarif à la journée

Approuvé à l'unanimité.

G – Horodateurs

Parkings du Cornau, des Châtaigniers et de la Françoise

La redevance du stationnement sera payante par horodateurs tous les jours y compris dimanches et jours fériés de <u>9h00 à 19h00</u> du **1er avril au 30 septembre inclus et pendant les vacances de la Toussaint**. La durée de stationnement sera limitée à **4h30**;

stationnement gratuit la 1ère heure, au-delà : 0,50 € par ¼ d'heure (jusqu'à 4h15).

Durée totale	Tarifs
1h00	gratuit
2h00	2,00 €
3h00	4,00 €
4h00	6,00 €
4h15	6,50 €
4h30	20,00 €

Forfait post-stationnement (FPS) en cas de non-paiement du stationnement ou de dépassement du temps de stationnement acquitté, tel que figuré sur le ticket s'y rapportant est fixé à $20,00 \in$.

Stationnement réservé aux camping-cars sur le parking de la Patache

la redevance de stationnement payante par horodateur sera effective toute l'année 2021, y compris dimanches et jours fériés.

La durée de stationnement sera limitée à **72h00** par tranche de 24h00.

Le prix de l'eau distribuée à la borne des camping-cars est fixée à 3,00 €.

Redevance à l'année	Tarifs pour 24h00
Haute saison (juillet & août)	25,00 €
Autre période	20,00 €

Forfait post-stationnement (FPS) en cas de non-paiement du stationnement ou de dépassement du temps de stationnement acquitté, tel que figuré sur le ticket s'y rapportant est fixé à 20,00 €. Approuvé à l'unanimité.

H - Cimetière

Concessions 2 places	Tarifs
Concession 15 ans	150,00 €
Concession 30 ans	270,00 €
Concession 50 ans	480,00 €

Columbarium	Tarifs
Concession 15 ans	250,00 €
Concession 30 ans	500,00 €
Concession 50 ans	750,00 €

Approuvé par 12 POUR, 1 CONTRE (M. OGER), 2 ABSTENTIONS (X de BOISSARD, P. MARRONNIER).

Monsieur Michel OGER explique qu'il trouve l'augmentation du prix des concessions un peu excessive, il est tout à fait d'accord sur le principe d'augmenter ces tarifs mais il aurait préféré que cela se fasse progressivement sur 2 ou 3 ans.

Monsieur le Maire explique que ces prix sont tout à fait corrects comparativement aux autres communes et par rapport au coût d'un columbarium, il précise de plus qu'aucune commune ne propose de concessions sur 50 ans.

Madame Marion PEAN-DORRANI demande comment cela se passe si une personne n'a pas les moyens d'acheter une concession.

Madame Marie-Françoise PENAUD explique qu'il existe un fonds de la sécurité sociale et qu'en passant par le CCAS par exemple, la famille peut rembourser en plusieurs fois.

I – Photocopies

	Tarifs
Document privé A4 noir & blanc	0,40 €
Document administratif A4 noir & blanc	0,20 €
Document privé A4 couleur	0,70 €
Document privé A3 noir & blanc	0,50 €
Document administratif A3	0,30 €
Document privé A3 couleur	1,50 €

Pour les associations ayant leur siège sur la commune et œuvrant pour la commune ou n'ayant pas leur siège sur la commune mais œuvrant pour la commune.

	Tarifs
Document A4 noir & blanc Nombre de photocopies gratuites (année civile) Au-delà	200 copies 0,10 € la copie
Document A4 couleur Nombre de photocopies gratuites (année civile) Au-delà	50 copies 0,40 €
Document A3 noir & blanc	0,15 € la copie
Document A3 couleur	0,55 € la copie

Masques	Tarifs
Masque chirurgical pour l'administré venant en mairie sans masque	0,50 €

Approuvé à l'unanimité.

J – Salles communales

Salle des Marais de la Prée

	Tarif à la journée		
	Première journée	Par journée supplémentaire (abattement de 50%)	Autres tarifs
Caution état des lieux	800,00 €		
Frais de nettoyage pour sociétés ou particuliers	150,00 €		
Sociétés ou particuliers de la commune	165,00 €	82,50 €	
Sociétés ou particuliers extérieurs à la commune	250,00 €	125,00 €	
Associations rétaises hors commune	100,00 €	50,00 €	
Associations extérieures de l'Ile de Ré	150,00 €	75,00 €	
Communauté de Communes de l'Ile de Ré	Gratuit	Gratuit	
Autres communes de l'Ile de Ré	Gratuit 1 fois par an		
Personnel communal	Gratuit une journée par an		
OCCUPATION POUR ACTIVIT	ES LUCRATIVES		
Caution état des lieux	800,00 €		
Frais de nettoyage	150,00 €		
Expositions 7 jours			500,00 €
Associations extérieures à la commune			15,00 € de l'heure
Sociétés ou particuliers de la commune			15,00 € de l'heure
Stage à titre onéreux			35,00 € par jour

Salle des Fêtes (avec accès à l'office)

		Tarif à la journée		
	Tarif ½ journée	1ère journée	Journée supplémentaire (abattement 50%)	Autres tarifs
Caution état des lieux	800,00 €			
Caution ménage	150,00 €			
Sociétés ou particuliers de la commune	90,00€	180,00 €	90,00€	
Sociétés ou particuliers extérieurs à la commune	150,00 €	300,00 €	150,00 €	
Associations rétaises hors commune	60,00€	120,00 €	60,00 €	
Associations extérieures de l'Île de Ré	100,00 €	200,00 €	100,00€	
Communauté de Communes de l'Ile de Ré	Gratuit			

Autres communes de l'Ile de Ré	Gratuit 1 fois par an		
Personnel communal	Gratuit une journée par an		
OCCUPATION POUR ACTIVITES LUCRATIVES			
Caution état des lieux	800,00 €		
Caution ménage	150,00 €		
Expositions 7 jours		500,00 €	
Associations extérieures à la commune		15,00 € de l'heure	
Sociétés ou particuliers de la commune		15,00 € de l'heure	
Stage à titre onéreux		35,00 € par jour	

	Tarif annuel pour toutes les salles	Caution annuelle
Associations de la commune	Gratuit	800,00 € - état des lieux 150,00 € - ménage

Salle de réunions

	Tarif par réunion (½ journée)	Par séminaire
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit

La salle de réunion ne pourra être utilisée par les particuliers, sociétés et associations extra-communales.

Approuvé à l'unanimité.

VIII – Tarifs marché communal 2021

Monsieur le Maire informe qu'il a souhaité que la commission « Marché » se réunisse afin de faire un point sur la tarification pour l'année à venir ainsi que sur le règlement du marché communal.

Il rappelle que le tarif qui avait été voté pour l'année 2020 était de 2,65 € par mètre linéaire, mais qu'en raison de la crise sanitaire COVID-19, l'ancienne municipalité a délibéré pour la gratuité pour toute l'année 2020.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2021 :

	Tarifs
Du 1er avril au 31 octobre	
le mètre linéaire	2,80 €
l'angle	6,20 €
Electricité	1,50 €
Du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre	
le mètre linéaire	1,40 €
Electricité	1,50 €
Autres tarifs	
Tarif à la cagette	2,00 € par jour

Approuvé à l'unanimité.

IX - Tarifs ALSH 2021

Monsieur le Maire explique que ce point est reporté à la prochaine réunion,

En effet, l'ALSH représente un coût important pour la commune ainsi que pour la commune de Saint-Clément des Baleines. Il précise que c'est un service important pour les administrés mais qu'il y a certainement des économies à réaliser.

X – Coût des travaux en régie 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

- décide que pour l'année 2021, le coût horaire des travaux en régie est porté à 21.91 €;
- charge Monsieur le Maire de la bonne suite de la présente décision.

Personnel

XI - CNP - Assurances statutaires du personnel 2021

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** les termes du contrat à souscrire avec **CNP Assurances** garantissant les risques « Décès » du personnel affilié à la CNRACL, tel qu'annexé ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document y afférent.

Questions diverses

• Madame Marie-Françoise PENAUD rappelle l'intervention de Monsieur Patrick RAYTON concernant la mise en place des groupes de travail en séminaire dès janvier 2021 pour la révision du PLUi. Elle souhaite que la commission d'urbanisme se réunisse dès que possible pour travailler sur cette révision. Monsieur le Maire évoque les changements à venir pour cette commission et qu'elle sera plus dynamique, avec notamment des réunions plus régulières.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17h35.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE, Le 27 novembre 2020 LE MAIRE, **Alain POCHON.**